

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
20 avril 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 26

OBJET :

**10a. COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
FLANDRE LYS.  
MUTUALISATION DES  
COMPÉTENCES,  
TRANSFERT DES  
COMPÉTENCES ET  
JURIDIQUE.  
ÉVOLUTION DU  
SCHÉMA DE  
MUTUALISATION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/05/2018

Reçu en préfecture le 15/05/2018

Affiché le 18/05/2018

ID : 059-215994004-20180420-1505201810A\_LN-DE



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-sept AVRIL à dix heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine Adjointe – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** M. DIDELOT Bernard – M. BAUDRY José – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – M. PARENT Jacques – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine – Mme ADONEL Louise - **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. MABRIEZ Philippe – M. LAPIERRE Julien – M. DUYCK Joël – M. HUE Jean-Luc – M. KUJAWA Philippe – M. LORIDAN Bernard.

**ABSENTS :** M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie – Mme DI PENTA Anna

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Ce rapport appelé « schéma de mutualisation » est, pour la Communauté de Communes Flandre Lys et ses communes membres, un enjeu majeur et l'une des conditions de réussite de l'affirmation de leur territoire en visant notamment un partage de compétence et de savoir-faire.

Par délibération communautaire du 22 mars dernier, le projet de schéma de mutualisation mis en place par la CCFL a été voté et a été annexé à la convocation.

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. À défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Ce schéma de mutualisation reprend :

- ↓ Les groupements de commandes
  - Marchés attribués :
    - Fournitures de bureaux, papiers et enveloppes,
  - Marchés lancés :
    - Fournitures de produits d'entretien,
    - Fourniture de signalisation routière.
  - Marchés à lancer :
    - Entretien des espaces verts.
- ↓ Le partage de biens (mise à disposition du matériel intercommunal repris en annexe 1) ;

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 15/05/2018

Reçu en préfecture le 16/05/2018

Affiché le 18/05/18

ID : 059-215904004-20180426-16052018D10A\_LN-DE



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2018**

**OBJET : 10a. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS. MUTUALISATION DES COMPÉTENCES, TRANSFERT DES COMPÉTENCES ET JURIDIQUE. ÉVOLUTION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION.**

- ✚ La création de services communs (création du service des ADS – depuis 2015 – et création du service commun mutualisé Marchés Publics) ;
- ✚ Le partage conventionnel des services ;
- ✚ Le transfert de compétences (nouvelles compétences exercées par la CCFL au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir l'eau, l'assainissement, la GEMAPI et la compétence relative à la création et à la gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).
  - rédaction des blocs de compétences déjà exercées par la CCFL a été revue de manière à être conforme à la rédaction de l'article L5214-16 du CGCT, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
  - étendue de la compétence relative à la mise en valeur et protection de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
  - mise en œuvre et coordination d'un réseau de lecture publique intercommunal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Flandre Lys.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.